



RAPPORT ANNUEL

2019

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD



RICBS

POUR UNE GESTION RESPONSABLE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TABLE DES MATIÈRES

- 03 Historique
- 04 Budget
- 05 Réunions et représentations
- 06 Collecte sélective
- 07 Inventaire bacs et conteneurs
- 08 Collecte de sapins
- 09 Collecte de feuilles
- 10 Compostage
- 11 Collecte de résidus domestiques dangereux
- 12 Lieu d'enfouissement technique
- 17 Traitement des eaux
- 18 Collecte des encombrants ménagers
- 19 Tubulure d'érablière
- 20 Comité de vigilance
- 21 Fonds et placements
- 22 Écocentre
- 23 Activités et réalisations
- 24 Projets futurs
- 25 Personnel au 31 décembre 2019



HISTORIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2019, une population estimée à 55 466 personnes.

*Source: décret 1213-2017 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 26 décembre 2018.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges - **33 355**
 Saint-Prosper - **3 529**
 Saint-Côme-Linière - **3 267**
 Saint-Martin - **2 526**
 Saint-Gédéon de Beauce - **2 175**
 Notre-Dame-des-Pins - **1 676**
 Saint-Zacharie - **1 650**
 Saint-Benoît-Labre - **1 613**
 Saint-Honoré de Shenley - **1 542**
 Sainte-Aurélie - **836**
 Saint-René - **783**
 Saint-Théophile - **734**
 Saint-Simon-les-Mines - **585**
 Saint-Évariste de Forsyth - **548**
 Saint-Philibert - **380**
 Lac Poulin - **153**
 Saint-Hilaire de Dorset - **114**

*"ENSEMBLE, AIDONS LA PLANÈTE À NOTRE
MANIÈRE EN RÉCUPÉRANT, POUR N'ENFOUIR
QUE LES DÉCHETS ULTIMES!"*



BUDGET

Les prévisions budgétaires pour 2019, adoptées à la Régie le 27 septembre 2018 (Rés. #5156-18), ont été établies à **5 115 075 \$** en hausse de 248 793 \$ (5%) par rapport à l'année précédente (2018).

L'année financière, dont la période s'étend du 1er janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 396 002 \$ (voir rapport financier 2019).

La copie du budget annuel et la copie du rapport financier sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

Budget annuel
5 115 075 \$



RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois. De plus, trente-huit (38) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Réunions:

- Rencontres des membres du Comité de suivi de projets de la Régie.
- Réunions de chantier concernant les travaux au SMBR (réfection des stations de pompage).
- Réunions TRGMR-CA (Table régionale en gestion des matières résiduelles Chaudière-Appalaches).
- Rencontres dossier Viridis.
- Rencontres Directeur général et président (préparation du c.a.).
- Rencontres pour le changement de balance.
- Rencontres pour l'achat d'une génératrice.

Activités de représentation:

- Déjeuners-conférence du Conseil économique de Beauce.
- Journée de formation offerte par l'AOMGMR (mai et octobre 2019).
- Colloque de formation sur la gestion des matières résiduelles (novembre 2019).
- Forum sur l'environnement - Americana (mars 2019).



COLLECTE SÉLECTIVE

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, les commerces et les institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois par semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 1er juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec inc., et ce, pour la période comprise depuis le 1er juin 2015 jusqu'au 31 mai 2020 inclusivement.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 1 446 808,97 \$, réparti majoritairement comme suit :

Contrat - 305 473,02 \$

Livraison des conteneurs - 13 146,89 \$

Pièces et access.- Bacs et conteneurs - 22 227,32 \$

Achat de bacs bleus - 39 323,06 \$

Achat de conteneurs - 63 579,38 \$

Autres dépenses diverses - 3 059,30 \$

**6 735 066 KILOS
MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**



Nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2019

* Source : Gazette Officielle du Québec du 26 décembre 2018 (DÉCRET NUMÉRO 1421-2018)

MUNICIPALITÉS desservies	*POPULATION	Nombre de bacs 360 litres	Conteneurs 2 V.C.	Conteneurs 4 V.C.	Conteneurs 6 V.C.	Conteneurs 8 V.C.	Conteneurs 9 V.C.	Conteneurs 10 V.C.	Roll off
Ville Saint-Georges	33 355	12 734	204	97	73	92	35	01	02
Notre-Dame-des-Pins	1 676	708	09	08	08	06	01	--	--
St-Simon-les-Mines	585	247	01	--	--	--	--	--	--
Saint-Prosper	3 529	1 681	21	11	10	12	04	--	--
Sainte-Aurélie	836	542	02	02	02	03	--	--	--
Saint-Zacharie	1 650	868	05	01	01	01	--	--	--
Saint-Côme-Linière	3 267	1 402	17	05	10	07	--	--	--
Saint-René	783	345	03	--	--	--	--	--	--
Saint-Philibert	380	170	--	--	01	01	--	--	--
Saint-Martin	2 526	1 162	05	04	04	14	01	--	--
Saint-Théophile	734	374	02	03	02	03	--	--	--
Saint-Gédéon de Beauce	2 175	998	35	08	02	04	01	--	--
Saint-Benoît-Labre	1 613	832	09	05	03	05	--	--	--
Saint-Honoré de Shenley	1 542	758	10	05	05	06	02	--	--
St-Évariste de Forsyth	548	322	04	01	03	05	--	--	--
St-Hilaire de Dorset	114	53	--	--	01	--	--	--	--
Lac Poulin	153	160	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	55 466	23 356	327	159	130	192	40	02	02

INVENTAIRE BACS ET CONTENEURS

Bacs bleus 360 litres :

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a distribué 295 en 2019. Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2019 s'élevait à 251.

Conteneurs :

Trente-sept(37) conteneurs destinés à la récupération ont été achetés par la Régie en 2019.

9 conteneurs - 6 verges³

27 conteneurs - 8 verges³

1 conteneur - 10 verges³

Au 31 décembre 2019, il y avait 34 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie. La répartition est la suivante :

12 - 02 verges³

06 - 04 verges³

07 - 06 verges³

09 - 08 verges³



COLLECTE DE SAPINS

Cette collecte s'est effectuée le 13 janvier 2020. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Steeve Pomerleau.

Neuf (9) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

Total : **8,13 tonnes métriques** ramassées et acheminées chez notre récupérateur.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce (+/- 19 sapins)
 St-Prosper (+/- 43 sapins)
 St-Côme-Linière (+/- 28 sapins)
 St-Zacharie (+/- 17 sapins)
 Ste-Aurélie (+/- 23 sapins)
 St-Théophile (+/- 18 sapins)
 St-Martin (+/- 36 sapins)
 Notre-Dame-des-Pins (+/- 42 sapins)
 St-Simon-les-Mines (+/- 16 sapins)

TOTAL: 254 sapins

**8,13 TONNES
 DÉTOURNÉES DE
 L'ENFOUISSEMENT**



COLLECTE DE FEUILLES

Pour la 20^e année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 124 455 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

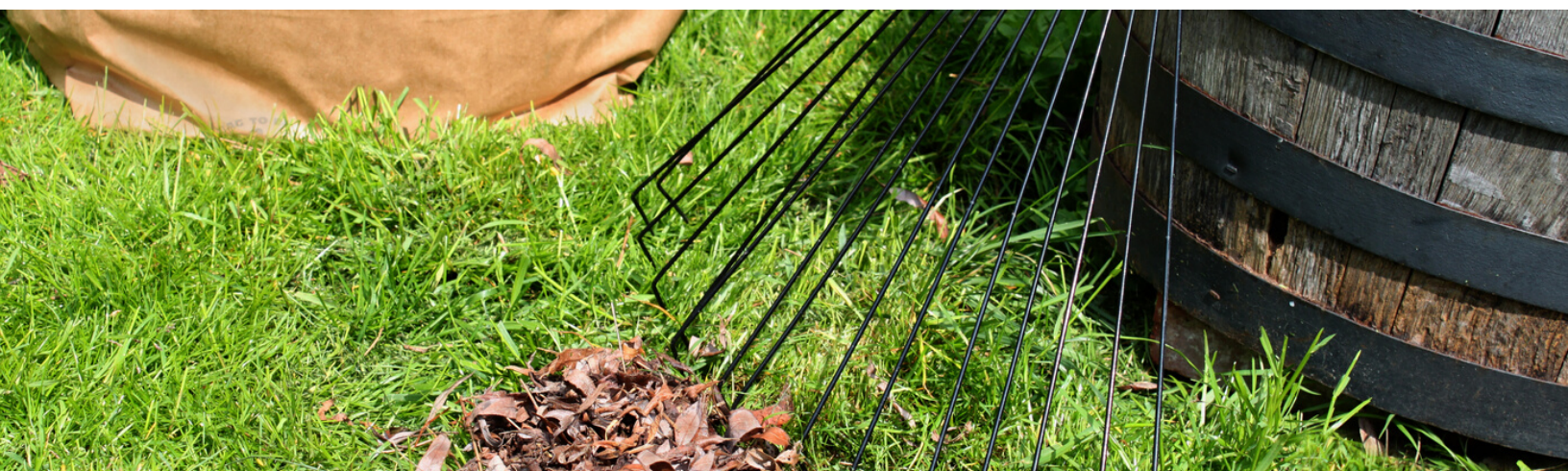
Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 2 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Cette collecte a permis de détourner de l'enfouissement 214 150 kg.

Total (incluant la collecte de Ville Saint-Georges): 338,61 tonnes métriques en 2019.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce - **687 sacs**
 St-Évariste de Forsyth - **63 sacs**
 St-Prosper - **1 113 sacs**
 St-Côme-Linière - **1 681 sacs**
 St-Zacharie - **131 sacs**
 St-Honoré - **315 sacs**
 Ste-Aurélie - **260 sacs**
 St-Théophile - **167 sacs**
 St-Martin - **1 135 sacs**
 St-Benoit-Lâbre - **531 sacs**
 Notre-Dame-des-Pins - **1 205 sacs**
 St-Simon-les-Mines - **16 sacs**
 Lac Poulin - **970 sacs**
 St-Philibert - **23 sacs**
TOTAL: 8297 sacs

**338,61 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT**



COMPOSTAGE

En 2019, deux (2) formations ont été données à Ville Saint-Georges. Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie étaient invités à y participer.

-Jeudi, 16 mai 2019 :

Soixante-quinze (75) personnes étaient présentes.

-Mercredi, 19 juin 2019 :

Quarante-sept (47) personnes étaient présentes.

Durant l'année 2019, la Régie a vendu dix-sept (17) composteurs et fait le tirage de un (01) composteur. Deux (02) aérateurs ont été vendus.

Elle avait en inventaire au 31 décembre 2019, trente et un (31) composteurs et dix-sept (17) aérateurs.



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

En 2019, ces collectes ont été tenues directement à l'écocentre aux dates suivantes :
25 et 26 mai / 1er et 2 juin - 8 h à 16 h.

Les gens sont invités, via un document posté dans chaque foyer du territoire desservi, à participer à cette collecte. Outre les résidus domestiques dangereux comme tel, cette collecte permet aux citoyens de se départir de pneus usagés, de métaux, d'appareils électroniques et informatiques. Les matières sont prises en charge par des entreprises spécialisées et inclus les matières entreposées à la Régie depuis un certain temps (ex : matières dangereuses apportées au LET par les citoyens).

À l'inverse, certaines matières ramassées lors de ces collectes ont été apportées à l'écocentre pour être acheminées plus tard vers des entreprises de récupération de ces matières (tondeuses, souffleurs, climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau). Selon les données recueillies lors de cette activité, ainsi qu'au cours de l'année pour certaines matières, voici certaine quantité prise en charge :

Matières dangereuses	± 12 639.41 Kg	Cri Environnement Inc.
Autres matières dangereuses	± 27 449.11 Kg	Laurentides Re/Sources
Batteries d'automobiles	± 9 252.00 Kg	Récupération Noël Marois
Bombonnes de propane	± 1 306.80 Kg	Propane GRG
Métaux	± 158 894.00 Kg	Récupération Noël Marois
Pneus	± 36 165.00 Kg	Entreprise Stéphane Nadeau
Télé, système informatique, audio	± 54 610.00 Kg	ARPE Québec
Tubes fluorescents	± 63 321.00 pl	Recyc Fluo
Lampes fluocompactes	± 622 unités	Recyc Fluo
Autres lampes	± 386 unités	Recyc Fluo



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu pour élimination au cours de l'année 2019, 23 742,27 tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (21 178,20 tm) ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (2 416,29 tm) et des résidus de l'Écocentre de la Régie (567,53 tm).

De ce total de 21 278.20 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

TONNAGE	PROVENANCE	POURCENTAGE
12 831.55	Ville Saint-Georges	60.30%
1 383.10	Saint-Prosper	06.50%
1 125.25	Saint-Côme-Linière	05.29%
1 075.31	Saint-Martin	05.05%
830.27	Saint-Gédéon de Beauce	03.90%
752.90	Saint-Benoît-Labre	03.54%
673.44	Saint-Honoré de Shenley	03.16%
571.60	Notre-Dame-des-Pins	02.69%
515.64	Saint-Zacharie	02.42%
381.13	Sainte-Aurélie	01.79%
292.37	Saint-Évariste de Forsyth	01.37%
256.68	Saint-Théophile	01.21%
242.87	Saint-René	01.14%
156.30	Saint-Simon-les-Mines	00.73%
103.31	Saint-Philibert	00.49%
54.55	Lac Poulin	00.26%
31.93	Saint-Hilaire-de-Dorset	00.15%



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour ce qui est des 2 416,29 tonnes métriques transportées par un autre genre de camion, 1 254,89 tm / 1 264,30 tm de déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 357,13 tm de déchets de type industriel provenant de Ville St-Georges, de même que 301,56 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (Cégep, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les matières éliminées à l'enfouissement, 493,30 tm se compose de plantes indésirables dans les fosses, de sacs d'amiante, de matières souillées de terre, etc.

De plus, il a transité par l'écocentre 1 851,98 tm de différentes matières transportées soit par le camion de la Régie, soit par des particuliers et des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En 2019, la Régie a perçu et transmis 559 728,37 \$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDELCC (les copies de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

1. Le nom du transporteur;
2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;
3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;
4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;
5. La date de leur admission.

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85 D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

Tout le tonnage enfoui en 2019 a utilisé un espace de 17 158,00 mètres³ dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce, principalement dans les cellules 5½, 6 et 7 de la zone « H ». Le rapport de volumétrie signé par Madame Marie-Andrée Gallant, arpenteur-géomètre en date du 31 janvier 2020 est disponible sur demande.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres³. Au 31 décembre 2019, un espace de plus de 474 473 mètres³ avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 304 526 mètres³.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires pour une superficie de 7 360 mètres². Il y a actuellement 11 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16.

De ces onze (11) cellules 5 ½ cellules ont un recouvrement final;

1 cellule 6 est remplies à +/- 100%;

1 cellule 7 est remplie à +/- 75%;

4 nouvelles cellules 8, 9, 10-11 sont remplies à 0%.

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

Décret #525-2010 Volume autorisé 2 779 000 mètres³

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

ANNÉE	ESPACE M ³	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION \$/M ³	CONTRIBUTION ANNUEL/FIDUCIE	CONTRIBUTION GLOBALE À LA FIDUCIE AU 31/12
* 2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885.08\$	0.00\$
2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189.85\$	0.00\$
2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691.42\$	0.00\$
2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651.27\$	0.00\$
** 2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656.67\$	410 074.29\$
2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071.48\$	562 145.77\$
2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290.05\$	703 435.82\$
2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862.32\$	817 298.14\$
2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914.90\$	871 213.04\$
2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141.57\$	951 354.61\$
2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695.85\$	1 007 050.46\$
2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996.69\$	1 056 047.15\$
2014	25 167.50	357 968.04	2.60	65 435.50\$	1 121 482.65\$
2015	21 400.00	379 368.04	5.57	119 198.00\$	1 240 680.65\$
2016	22 536.00	401 904.04	5.57	125 525.52\$	1 366 206.17\$
2017	25 325.00	427 229.04	5.57	141 060.25\$	1 507 266.42\$
2018	30 086.00	457 315.04	5.57	167 579.02\$	1 674 845.44\$
2019	17 158.00	474 473.04	5.57	95 570.06\$	1 770 415.50\$

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2019 un total de 7 256,05 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 2 301,55 tonnes métriques de « tuf », 4 954,50 tonnes métriques de résidus CRD provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Service Matrec inc. situé à Québec.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143 \$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier. À la fin de l'année 2019, la Régie a changé la toile de 160' x 40' au coût de 34 916,16 \$, a modifié et a remis à neuf la structure de l'écosol Voghel au coût de 35 763,68 \$.



TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4884-16 adoptée le 15 décembre 2016, un contrat d'une durée de 36 mois (janvier 2017 à décembre 2019 inclusivement) avec comme option de prolonger le dit contrat pour une période de 12 ou 24 mois pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière de même que la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère. Ce mandat comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaflex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2019 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie sur les heures normales de bureau.

En septembre 2019, la Régie a fait nettoyer 6 650 mètres de conduites de lixiviat, vérifier l'étanchéité de 1 277 mètres de conduites et de 24 regards. Le rapport des travaux daté du 16 septembre 2019 réalisé par Veolia ES Canada services industriels est disponible sur demande à la Régie. SNC-Lavalin a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté de décembre 2019, intitulé : « L'efficacité de destruction des COGNM par la torchère » est également disponible sur demande.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 3 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, lavabo, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Les encombrants non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2019, la Régie a répondu à 4 134 demandes, une diminution de -1,7% par rapport à 2018, et a ramassé 519,75 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, de systèmes informatiques, d'ampoules, de tubes fluorescents, de matelas, de divans, de sofas, etc. que le camion cube et les particuliers ont détourné pour valorisation. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

519,75 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

La Régie a fait transporter à ses frais en 2019, 53,39 tonnes métriques de tubulure d'érablière chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisées pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2019, il en restait environ 3 000 kilos à la Régie.



COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 12 décembre 2019.

Étaient présents :

Monsieur Marcel Busque, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan

Monsieur Éric Maheux, secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière

Étaient absents :

Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière

Monsieur Martin Vaillancourt, représentant le CRECA

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2020 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).



FONDS ET PLACEMENTS

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet. À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie. La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuaire.

En 2018, la Régie devait placer dans la fiducie 5,57 \$/mètre cube enfouis tel qu'établi par Madame Nathalie Gagné, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 06 juillet 2015 et entériné par Madame Geneviève Laguë, ingénieur au MDDELCC dans une correspondance datée du 11 décembre 2015. Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2019 s'élèvent à 1 770 415,50 \$.

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1,91 \$/mensuellement. Au 31 décembre 2019, il y avait 88 077 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds machinerie :

Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2019, il y avait 796 464 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2019, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 666 653 \$.



ÉCOCENTRE

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est faite en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2019 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2018, 1 851,98 tonnes métriques de matières. Le camion de la Régie et les citoyens ont disposé de 519,75 tonnes métriques d'encombrants ménagers à cet endroit et le résiduel, 1 332,23 tonnes métriques, a été apporté par des citoyens et/ou des entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

Métaux ferreux - 115,45 TM - Récupération Noël Marois Inc.
Métaux non ferreux - 1,96 TM - Récupération Noël Marois Inc.
Bois, gypse, etc. - 737,36 TM - GFL Environmental
Carton - 14,53 TM - GFL Environmental
Électronique et informatique - 54,61 TM - Arpe Québec
Appareils réfrigérants - 29,78 TM - PureSphera
Déchets ultimes - 567,53 TM - LET de la Régie
Contenant vide d'huile - 310 KG - RPM Plastique
 Tubes fluorescents - 60280 PL - Recyc Fluo
Lampes fluocompactes - 231UN - Recyc Fluo
Lampes (autres) - 386 UN - Recyc Fluo

1781
VISITES À
L'ÉCOCENTRE

Pour d'autres matières tels les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

Il faut aussi noter que la Régie possède deux (2) remorques de 48 pieds dans lesquelles elle entrepose les appareils réfrigérants dans l'une et les systèmes informatiques et audio-vidéo dans l'autre.

Ces deux (2) remorques sont vidées au besoin gratuitement en communiquant chez ARPE Québec et/ou PureSphera selon le produit.



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- Entente avec Viridis pour le centre de traitement des matières putrescibles;
- Embauche de Monsieur Steeve Pomerleau à titre de deuxième journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers à la Régie;
- Collecte printanière des RDD aux installations de la Régie;
- Achat d'une camionnette Ford 150 2014;
- Finalisation de la confection de 3 nouvelles cellules (8, 9 et 10-11(fusionnées)) pour l'enfouissement et recouvrement de 3 cellules (2½ à 5½) pour le captage du biogaz;
- Réfection des pentes sud et nord, cellules 6 et 7, Zone H;
- Réfection du fosset sud de la clôture par papier au sud de la zone H;
- Construction d'une clôture par papier Zone H;
- Changer le pont roulant de la balance avec de nouvelles passerelles piétonnière ;
- Construction de la balance électronique;
- Installation d'une génératrice à l'édifice des bureaux de la Régie;
- Barrière coulissante électrique entrée principale et réaménagement de l'affichage à l'entrée principale ;
- Arrêt pendant 6 semaines du compacteur CAT 826G pour des réparations majeures;
- Nettoyage des regards et des conduites du captage du réseau de lixiviation a été faits en octobre par Veolia ES Canada Services Industriels. Les tests d'étanchéité des conduites et des regards ont été effectués par la compagnie Test-Tech;
- Correction du regard TR-28 au système de traitement qui n'était pas conforme aux tests d'étanchéités;
- Réfection de la station de pompage SP1, chambre de débitmètre avec vanne de 250 mm, pouvoir utiliser SP-1 et SP-2 simultanément et désaffecter les bâtiments CN1 et CN2;
- Défricher au nord des Zones A et B et mettre en tas le topsol;
- Modification et remise à neuf la structure de l'écosol avec de 4 sections 40' x 40' de nouvelles toiles.



PROJETS FUTURS

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières sur le site de la Régie ;
- Récupération des feuilles mortes et résidus verts (printemps et automne);
- Récupération de la tubulure d'érablière;
- Récupération des encombrants ménagers;
- Finalisation de la balance électronique;
- Ajouter l'écocentre sur la génératrice de l'édifice des bureaux de la Régie;
- Réfection de l'arche à l'entrée principale;
- Amélioration de l'éclairage au-dessus de la balance, au-dessus de la barrière coulissante à l'entrée et du stationnement du bureau de la Régie;
- Déplacer et améliorer la roulotte des RDD;
- Construction d'un abri à abrasif;
- Correction des regards TR-5, TR-3 et la conduite de diamètre 375 mm au système de traitement qui ne sont pas conformes aux tests d'étanchéités;
- Amélioration de l'Écocentre (intérieur);
- Construction d'un chemin d'accès au nord des Zone A et B;
- Réfection de la conduite et du chemin d'accès entre la Zone A et B;
- Construction des installations de Viridis pour le centre de traitement des matières putrescibles;
- Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en collaboration avec la MRC.



PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2019

Équipe permanente



(de gauche à droite)

Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier (2 ans et demi)

Josée Larivière, adjointe administrative (15 ans)

Audrey Paquet, agente aux communications (6 ans)

Dany Maheux, secrétaire-réceptionniste (2 ans)

Pierre Paquet, technicien aux opérations et préposé au poste de pesée (22 ans)



(de gauche à droite)

Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers (15 ans)

Réjean Lamontagne, journalier affecté à l'écocentre (1 an)

Stéphane Poulin, journalier affecté à l'enfouissement (1 an)

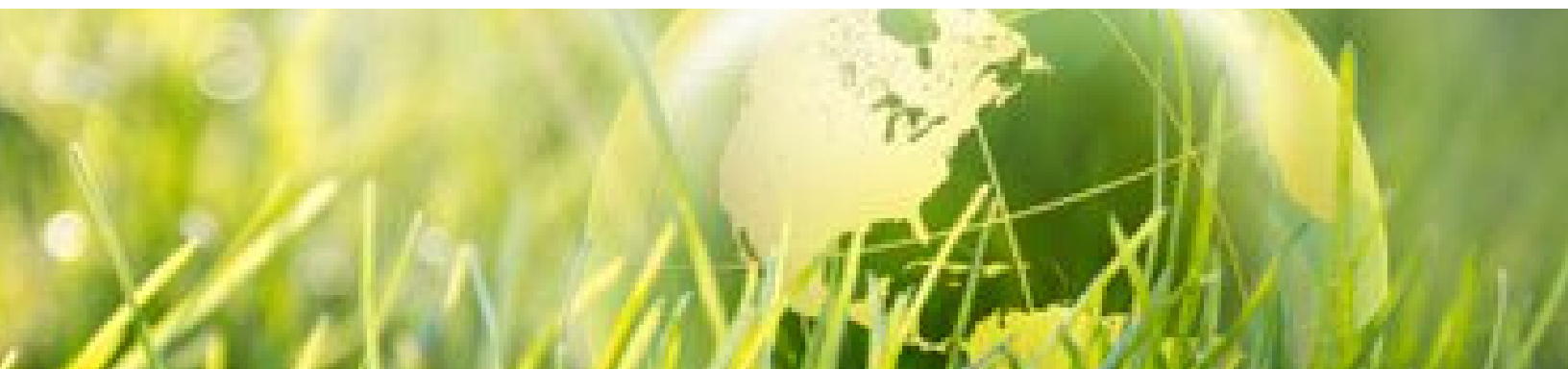
Keven Jacques, journalier affecté à l'enfouissement (1 ans)

Équipe à temps partiel

Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée (7 ans)

Marie-Michèle Paquet, préposée à temps partiel au poste de pesée (2 ans)

Denis Fortier, journalier à temps partiel affecté à l'écocentre (2 ans).





Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS)
695, rang St-Joseph
Saint-Côme-Linière Qc G0M 1Y0
Tél. : 418 685-2230
www.ricbs.qc.ca